

Les niches fiscales défavorables au climat en débat

Leur suppression pourrait rapporter 8 milliards d'euros

Nouveau printemps et nouvelle chasse aux dépenses inconsidérées. En 2025, le gouvernement, toujours désireux de ne pas augmenter les impôts, est à la recherche de 40 milliards d'euros d'économies. De ce fait, les défenseurs de l'environnement s'interrogent : l'écologie va-t-elle subir de nouvelles coupes lors du prochain projet de loi de finances ? Depuis février 2024, les investissements verts, tels que MaPrimeRénov' ou l'aide à l'acquisition d'un véhicule électrique, ont déjà été réduits. Et les discussions budgétaires, qui débute à peine, relancent un vieux débat, celui des « niches brunes », c'est-à-dire toutes les dépenses fiscales qui aident certains secteurs, mais sont néfastes aux trajectoires climatiques de la France.

« Les « niches brunes », c'est un peu comme quelqu'un qui arrête petit à petit de fumer, mais se gave de fast-food en même temps. Ça n'a pas beaucoup de sens finalement, ironise Emeline Notari, responsable du suivi des financements de la transition au sein du Réseau Action Climat. On ne peut pas avoir un objectif de neutralité carbone en 2050 et se réveiller en 2046 ou en 2048. C'est maintenant qu'il faut réfléchir aux compensations, à l'accompagnement, c'est maintenant que l'on empêche les crises du futur. »

Le débat a été relancé par Amélie de Montchalin elle-même. « Il y a 85 milliards [d'euros] de niches

fiscales. Si vous avez 10 % de niches en moins, ça fait 8 milliards », a calculé le ministre des comptes publics, le 16 avril sur TF1. Jeudi 24 avril, lors d'une rencontre avec les associations de défense de l'environnement, François Bayrou a dit qu'il espérait trouver un « chemin » pour sauver le budget de l'écologie et qu'il attendait des propositions.

Son entourage affirme que le sujet des « niches brunes » n'est pas tabou. Le gouvernement aura-t-il le courage de sacrifier certaines de ces aides pour préserver les investissements plus vertueux d'un point de vue climatique ? « Attention, car, devant chacune de ces niches, il y a un chien », résume Damien Demailly, directeur adjoint de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

Acceptabilité sociale

Depuis 2020, année où le gouvernement avait publié son premier budget vert, l'ensemble des dépenses défavorables à l'environnement et au climat est bien identifié en France. A l'automne 2024, ce document précisait que la France avait toujours prévu de dépenser 8,1 milliards d'euros d'aides à destination des énergies carbonées ou de l'artificialisation des sols, notamment à travers des dépenses fiscales, les « niches brunes ». Ces dernières représentent encore 6 milliards d'euros en 2025, à peine 300 millions d'euros de moins qu'en 2024, principalement à cause de la taxa-

tion avantageuse sur le gazole non routier (GNR), soit plus de 1 milliard pour les agriculteurs et 900 millions d'euros pour les pêcheurs, et des aides à destination du transport de marchandises par les véhicules de plus de 7,5 tonnes (1,3 milliard d'euros).

Un total qui ne représente que la partie émergée de l'iceberg. Ce budget vert ne prend pas en compte d'autres avantages fiscaux très coûteux, comme celui sur le kérosène des avions (3,6 milliards d'euros), le fioul du transport maritime (700 millions d'euros) ou celui sur la différence de taxation entre le gazole et l'essence (3,3 milliards d'euros). En mai 2023, un rapport de l'inspection générale des finances (IGF) préconisait d'aligner ces taxations sur le gazole des Français afin « de financer les dépenses supplémentaires et les pertes de recettes induites par la transition écologique ».

Cela permettrait, selon l'IGF, de générer 32 milliards d'euros d'éco-

nomies cumulées sur la période 2024-2027 et 12 milliards d'euros par an à compter de 2030. Mais le rapport insistait aussi sur le nœud du problème, l'acceptabilité sociale. Ces changements devraient être « présentés dans le cadre d'un plan de transition pluriannuel cohérent », et « l'utilisation des recettes supplémentaires » devra être « mise en évidence de façon explicite pour le financement de la transition écologique » tout en « mettant en place des compensations », peut-on lire dans ce rapport.

« Attention, car, devant chacune de ces niches, il y a un chien »

DAMIEN DEMAILLY
directeur adjoint de l'Institut de l'économie pour le climat

Autrement dit, avant d'envisager de couper les aides, il faut discuter longuement avec les acteurs et mettre en place de nouvelles aides à destination de ces catégories, par exemple pour décarboner les véhicules. « Ça paraît difficile de s'en passer juste pour faire des économies ou pour trouver de l'argent à court terme, analyse M. Demailly. C'est le rôle du gouvernement dans l'optique d'une planification d'identifier plusieurs choses : pourquoi cette niche avait été mise en place et les raisons de cette aide ont-elles disparu ? Par quoi la remplacer pour que ce soit bénéfique pour la transition écologique ? A l'I4CE, nous ne mettons pas du tout sur le même plan les dépenses fiscales en faveur des agriculteurs et celles sur l'aviation ou sur les flottes de véhicules d'entreprise. »

Du côté de Réseau Action Climat, où l'on juge que l'extinction de ces aides est indispensable, le raisonnement est similaire. Pour des raisons sociales, impossible

de baisser à court terme les aides sur le GNR. Mais la modification de la fiscalité de l'aviation ou la réorientation des aides au logement, qui ont longtemps favorisé l'artificialisation avec la construction de logements neufs, peuvent être menées assez rapidement, selon le collectif.

« Identifier les niches, donner un échéancier aux acteurs et avancer avec un objectif bien identifié par tout le monde : c'est justement à ça que doit servir la stratégie pluriannuelle, pense M^{me} Notari. Une sortie sèche est compliquée d'autant plus dans un contexte d'inflation, de « backlash » [retour de bâton] écologique. Mais il est important de parler avec tous les représentants des acteurs en ayant une vision de long terme et une stratégie d'accompagnement. » Un chantier énorme qui nécessite d'avoir du temps et une grande assise politique. Deux conditions dont ne bénéficie pas le gouvernement de M. Bayrou. ■

MATTHIEU GOAR



Eric Lombard, le ministre de l'économie, et son homologue des comptes publics, Amélie de Montchalin, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 30 avril. THOMAS SAMSON/AFP

A La Réunion, la vaccination contre le chikungunya compromise

La campagne de vaccination des plus de 65 ans a été interrompue après la mort d'une octogénaire et deux hospitalisations

Alors que l'épidémie de chikungunya qui sévit sur l'île de La Réunion depuis le début de l'année devrait atteindre son pic dans les jours ou les semaines à venir, la campagne de vaccination lancée au début du mois subit un revers important. Une personne de plus de 80 ans est morte et deux autres ont été hospitalisées en raison de symptômes similaires à ceux d'une forme grave de chikungunya, quelques jours après avoir été vaccinées, ont appris les autorités sanitaires entre le 23 et le 25 avril.

Il a été aussitôt décidé d'exclure les personnes de plus de 65 ans de la campagne de vaccination, et de réserver les injections aux adultes de moins de 65 ans présentant des comorbidités, selon une réévaluation de la Haute Autorité de santé (HAS) faite le 25 avril. Mais, en attisant le sentiment de défiance vis-à-vis des vaccins hérités de la pandémie de Covid-19, ces événements risquent d'enrayer une campagne qui avait déjà du mal à décoller. Une occasion manquée, alors que l'épidémie se maintient « à un haut niveau de transmission », selon le bulletin épidémiologique publié mercredi 30 avril par Santé publique France.

« Il est clair que peu de gens vont se faire vacciner maintenant », avancé Patrice Poubeau, chef du service maladies infectieuses et

tropicales au CHU Sud de La Réunion. Jusque-là, seulement quelque 3000 personnes avaient accepté de recevoir le vaccin distribué depuis le 7 avril sur l'île, selon les chiffres avancés par le directeur de l'agence régionale de santé (ARS), Gérard Cotellon, lors de la visite d'Emmanuel Macron, le 22 avril. Une goutte dans l'océan des 100 000 doses achetées par la France.

Des élus inquiets

Dès le 26 avril les représentants politiques de l'île se sont inquiétés du maintien de la campagne de vaccination. Le député La France insoumise Jean-Hugues Ratenon en a réclamé la suspension immédiate, tandis que la sénatrice socialiste Audrey Bélim demandait la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

« La HAS nous a invités à restreindre la population cible, pas à arrêter la campagne de vaccination », a plaidé le directeur général de la santé, Grégory Emery, le 28 avril, mais « bien évidemment, si dans les prochains jours ou semaines, d'autres informations étaient portées à notre connaissance, il pourrait aussi y avoir des révisions ». De son côté, Gérard Cotellon a justifié la poursuite de la campagne : « Nous sommes toujours en situation d'épidémie et pour arrêter une épidémie, la lutte antivectorielle ne

suffit pas. » Le chikungunya est une maladie virale transmise par le moustique tigre et une des meilleures manières de s'en protéger est de réduire la population d'*Aedes albopictus*.

Les autorités ont-elles déployé le vaccin trop rapidement ? « Trop rapidement voudrait dire que toutes les étapes n'ont pas été respectées, alors qu'elles l'ont été », a rappelé Grégory Emery. De fait, l'utilisation du vaccin Ixchiq, développé par Valneva, a été approuvée par l'Agence européenne des médicaments le 28 juin 2024 ; avant cela, elle l'avait été en novembre 2023 aux États-Unis et en juin 2024 au Canada. Le gouvernement s'est ensuite basé sur l'avis de la HAS sur les populations à cibler à La Réunion publié le 5 mars.

Ixchiq est un vaccin à virus vivant atténué, comme ceux utilisés contre la fièvre jaune ou la poliomyélite. Cela signifie qu'il contient le virus du chikungunya, mais

sous une forme qui ne lui permet pas de se répliquer de manière optimale dans le corps. Chez une personne disposant d'un système immunitaire performant, ce virus vaccinal est rapidement neutralisé, permettant la création d'une immunité robuste. Chez une personne avec un système immunitaire très affaibli, en raison de problèmes de santé, d'une grossesse ou de l'âge, il existe un risque de développer des symptômes semblables à ceux du chikungunya.

Ce risque ayant été évalué comme faible chez les personnes ayant participé aux études cliniques, la balance bénéfice/risque a été jugée favorable face à ce virus représentant un risque important pour les personnes âgées et celles souffrant de comorbidités. « Les premières recommandations ciblent les personnes les plus à risque, qui sont également les plus à risque de réagir fortement au vaccin, souligne Olivier Schwartz, responsable de l'unité virus et immunité de l'Institut Pasteur, à Paris. A La Réunion, plus de personnes ont été vaccinées que dans les essais cliniques, donc on voit apparaître des effets indésirables plus rares. »

Le but de la campagne était de protéger les personnes les plus vulnérables à la fois des formes les plus sévères de la maladie et de ses formes chroniques. Jusqu'à 30 % des personnes infectées peuvent

développer une forme de maladie auto-immune, avec des symptômes proches de la polyarthrite rhumatoïde. Depuis la dernière épidémie qui a frappé l'île, en 2005-2006, plus de 1000 personnes souffrent toujours de douleurs articulaires post-infection.

L'épidémie actuelle semble toutefois moins violente qu'il y a vingt ans, probablement en raison d'une immunité résiduelle de la population, plus de 30 % des habitants de l'île ayant été infectés à l'époque, et les réinfections étant relativement rares. Malgré tout, neuf personnes de plus de 70 ans porteuses de comorbidités sont mortes de la maladie depuis le début de l'année, et 20 autres morts sont en cours d'investigation.

« Au pic de l'épidémie »

Les consultations pour chikungunya se maintiennent à un niveau très élevé chez les généralistes, tandis que le nombre de passages aux urgences a commencé à diminuer. « On est encore en phase aiguë, mais on est probablement arrivé au pic de l'épidémie », considère Marie-Christine Jaffar-Bandjee, responsable du centre national de référence associé arbovirus de La Réunion.

L'arrivée de l'hiver fait espérer une décade. « Le froid diminue la densité de moustiques, mais aussi leur compétence vectorielle, c'est-

à dire leur capacité à transmettre efficacement le virus », explique Patrick Mavingui, directeur de recherche au CNRS. Un facteur qui devient cependant de plus en plus incertain avec le dérèglement climatique. ■

DELPHINE ROUCAUTE

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

QBE EUROPE SA/NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

PARIS SELECT APARTMENTS SAS
83 Rue Jouffroy d'Abbas
75017 PARIS
RCS: 900 612 474

depuis le 01/01/2022 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Établissement garant sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SAS PARIS SELECT APARTMENTS.